

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORTHEZ (64)



Démarche environnementale dans le cadre
d'un projet d'urbanisme



Contexte :

La commune d'Orthez dispose d'un Plan Local d'Urbanisme applicable à son territoire communal, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2005. La première révision a été décidée par décision en date du 24 juin 2008, avec pour objectifs :

- Améliorer les conditions de logement des habitants ;
- Améliorer les conditions de déplacement ;
- Développer l'emploi, la création, l'innovation ;
- Œuvrer pour un environnement de qualité ;
- Favoriser l'accès aux services publics de qualité ;
- Gérer l'espace et améliorer le bâti ;
- Etudier les attentes exprimées par les habitants.



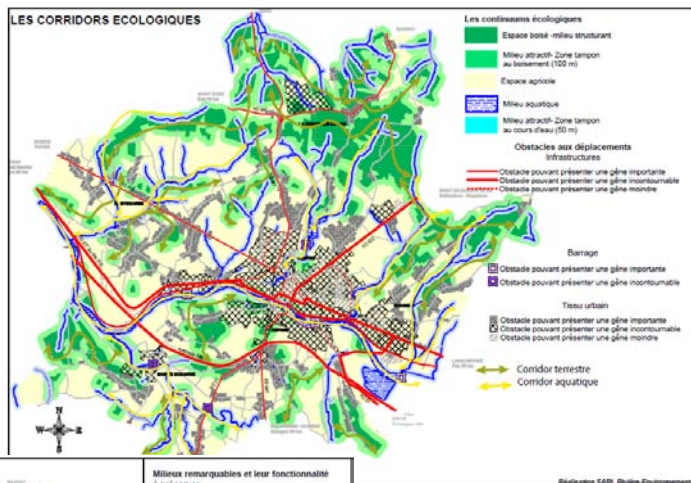
Objectif de notre intervention :

Nous réalisons nos prestations en collaboration étroite avec le cabinet d'urbanisme et la ville d'Orthez afin de rester à l'écoute des élus et de prendre en compte tous les enjeux de développement du territoire. Cette démarche permet de prendre en compte dès le début du projet les sensibilités environnementales et les contraintes réglementaires associées, ceci grâce à l'établissement d'un diagnostic complet reposant sur une synthèse de l'existant, la consultation du réseau d'acteurs et des phases

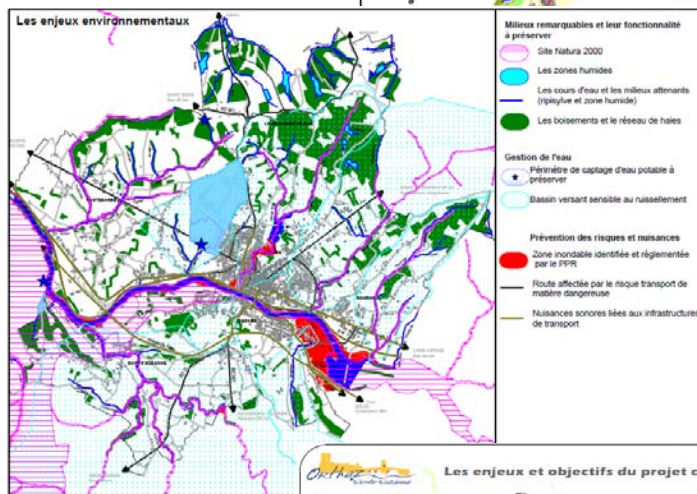
terrain. Tout au long de l'élaboration du PLU, nous intervenons également aux autres étapes clés du projet : lors de l'élaboration du PADD, lors de la réalisation du zonage et du règlement.

L'objectif de cette approche : faire évoluer les projets dans le sens d'une qualité environnementale et urbaine plus durable alliant développement territorial et préservation du cadre de vie.

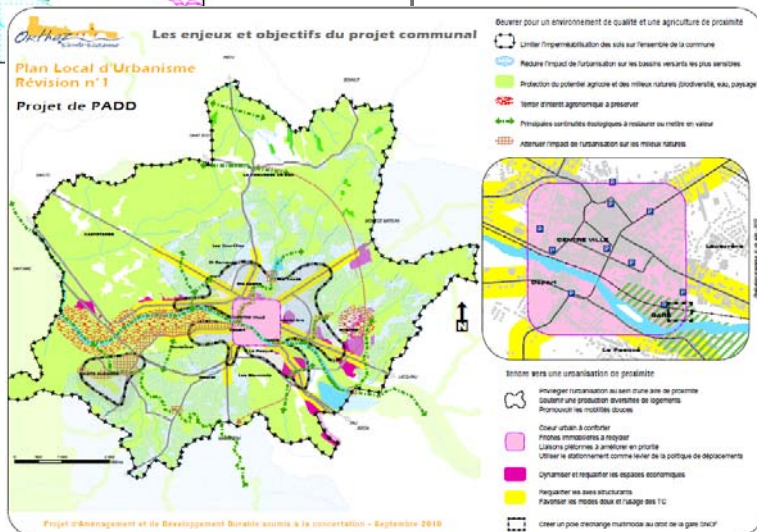
Etude des corridors écologiques



Définition des enjeux environnementaux de la commune



Définition des orientations du PADD



Maître d'ouvrage : Commune d'Orthez

Etude réalisée avec la collaboration de *Id de Ville* (Urbaniste opqu)